

<http://www.snetap-fsu.fr/Occupation-des-DRAAF-episode-10.html>



Occupation des DRAAF, épisode 10 - Retour à la DRAAF Languedoc-Roussillon

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 4 juin 2010

Date de parution : 4 juin 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'occupation de la [DRAAF](#) Languedoc-Roussillon le 3 juin s'inscrit dans le cadre national du mouvement d'occupation des DRAAF et des actions proposées lors du Conseil Syndical National du SNETAP-[FSU](#) les 19 et 20 mai 2010.



Après que nous avons eu investi la DRAAF Languedoc Roussillon vers 10 h 30, le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, nous a accordé une audience à 14 heures.

La quarantaine de personnels provenant des lycées de Carcassonne, de Saint-Chely d'Apcher et de Montpellier a participé à l'audience en présence du DRAAF, de l'adjoint du DRAAF, et de deux représentantes du [SRFD](#).



Lors de l'audience, nous avons fait référence à [l'occupation de la DRAAF Aquitaine le 27 mai](#) qui a permis d'obtenir un calendrier de négociations avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

La DRAAF Languedoc-Roussillon a été une nouvelle fois occupée le 3 juin pour faire écho à l'ouverture des négociations au niveau national sur la précarité ce même jour. Nous avons rappelé les revendications principales des agents du Ministère de l'Agriculture :

- Un moratoire sur la suppression des emplois et la diminution de moyens,

- La résorption de la précarité,
- L'amélioration des conditions de travail des personnels,
- Le déblocage des carrières et des promotions.

Aussi, nous avons à nouveau argumenté sur la nécessité de reconduction de contrats de :

- [TEPETA](#) vie scolaire, de personnel d'accueil, au [LEGTA](#) de Carcassonne,
- TEPETA informatique aux LEGTA de Saint-Chely d'Apcher, de Carcassonne,
- personnels administratifs pour les établissements de la région,
- personnels enseignants sur contrat de remplacement.

La DRAAF prenant en compte notre argumentation a reconduit ce dernier contrat jusqu'au 30 juin 2010 alors que l'administration considérait que les missions d'enseignement s'arrêtaient au 15 juin de l'année scolaire en cours, en dépit des nombreuses notes de service ou circulaires sur la reconquête du mois de juin.

Après avoir subi sept mutations dans l'intérêt du service pour l'année scolaire 2009 -2010 en région Languedoc Roussillon, il serait inconcevable que le Ministère de l'Agriculture et la [DGER](#) imposent à la DRAAF et aux personnels la mobilisation de moyens du [BOP](#) 143 pour assurer des missions qui ne lui incombent pas, à savoir :

- des mises à dispositions de personnels pour l'enseignement supérieur,
- des missions pour des ingénieurs généraux,
- assurer le retour de personnels d'autres structures types SIVAM en les affectant en surdotation dans des établissements scolaires sans pour autant leur imposer des missions d'enseignement.

On peut espérer que ces énumérations ne relèvent que de simples hallucinations ou de vues de l'esprit. Il serait pour le moins paradoxal que dans le même temps des agents précaires soient licenciés...

Le DRAAF s'est engagé :

- à saisir à nouveau la DGER, Madame Zalay,
- à renouveler sa demande d'audit informatique auprès de l'inspection,
- à relayer nos revendications tant au niveau régional que national.

Section régionale SNETAP-FSU Languedoc Roussillon